



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT  
de l'ISÈRE

MAIRIE  
de TULLINS

OBJET :

L'an mil neuf cent quatre vingt huit, le quatorze juin,  
à dix neuf heures trente,

Le Conseil municipal de la Commune de TULLINS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence de Monsieur André VALLINI, Maire.

Etaient présents : MM. MARRON M. ; CARLIN M. ; JEANNERET M. ; GALLIN MARTEL P. ; CHIERICO D. ; POLLAUD J.P. ; Adjoints.  
DHERBEYS JY ; MENGIN J. ; PENJON G. ; RENARD M.T ; DAVID R. ; GLENAT E  
BRIALON N. ; DOMINGUES A ; LANCO I ; FAYARD M.T ; CHAPEL A ; MERMET  
COUTURIER R ; ROUGIER B ; BRICE J ; FABRE CURTAT L ; VINCENT G ;  
Conseillers Municipaux.

Absents : MM. Mme GALLY I. ; Mr. PRESUMEY F. donnant pouvoir à  
Mr. GLENAT Eric. ; Mr. DUSSERT J.P. donnant pouvoir à Mr. JEANNERET M. ;  
Mr. VEYRET G. donnant pouvoir à Mr. DAVID ; Mr. BRUN BUISSON D. donnant  
pouvoir à Mr. VINCENT G.

Le Conseil, en conformité de l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, nomme  
pour secrétaire M. le Conseiller municipal GLENAT Eric.

## I - ZAC DU LUX : création-réalisation de la ZAC

VU le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 123-6, L 123-7, L311-1 à L 311-6, R 311-1 à R 311-38,

VU l'article 1585 C du Code Général des Impôts, ensemble des articles 317 quater et 317 quinquies de l'annexe II dudit Code,

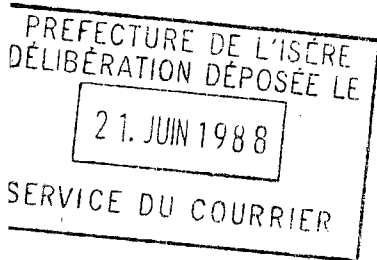
VU le décret n° 77-1141 du 12 Octobre 1977 pris pour l'application de l'article 2 de la Loi n° 76-629 du 10 Juillet 1976 relative à la protection de la nature,

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Grenobloise approuvé le 27 Mars 1973,

VU le Plan d'Occupation des Sols (TULLINS) approuvé le (20 Septembre 1982),

VU la délibération du Conseil Municipal du 19-10-87 n° 4 définissant les objectifs et les modalités de la concertation,

VU la délibération du Conseil Municipal du 22-1-88 n° 4 approuvant le bilan de la concertation présenté par le Maire,



VU le dossier de création-réalisation établi conformément à l'article R 111-1 du Code de l'Urbanisme,

VU la délibération du Conseil Municipal du 22-1-88 n° 5 décidant que le projet de PAZ sera soumis à enquête publique,

VU le rapport du Commissaire Enquêteur,

VU l'avis des services consultés et notamment ceux de la Chambre de Commerce et d'Industrie et de la Chambre des Métiers,

Sur proposition de Monsieur le Maire de TULLINS

Le Conseil Municipal,

APPROUVE l'ensemble du dossier de création-réalisation mis au point pour la ZAC dite du LUX à TULLINS et notamment :

- le Programme des Equipements publics,
- le Plan d'Aménagement de Zone et son règlement modifié à la suite des propositions faites à l'enquête publique et ayant reçu un avis favorable du Commissaire Enquêteur.

VOTE PAR 22 voix POUR

6 voix CONTRE : Mrs COUTURIER, ROUGIER, BRICE,  
FABRE CURTAT, VINCENT, BRUN  
BUISSON.

16.6.88

21.6.88

Copie conforme au registre des délibérations

TULLINS, le 16 juin 1988

Le Maire, *AV.*

- G. P. P. P.  
- La République